

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-003514

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2525 Société : RAM  
 Actif  Pensionné(e)  Autre : Qb2219  
 Nom & Prénom : Zouine Abdellah Seddiki  
 Date de naissance : 15/06/1948  
 Adresse : 27 Rue Ibnou Sibat Al Karanji  
21<sup>er</sup> arrondissement Marrakech Marrakech  
 Tél. : 06 44 16 96 468 Total des frais engagés : 1.314,00 Dhs  
06 58 90 33 27

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

  
Dr Abdelhafid Seddiki  
Neurochirurgien  
Arbi El Haraki Quartier des Hôpitaux  
RDC Casablanca  
05 22 48 38 79

Date de consultation : 07/01/2019

Nom et prénom du malade : Zouine Abdellah Seddiki - Age : 71

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : AVC

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : AVC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : Zouine Abdellah Seddiki

Le : 18/04/2024

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/04/24	PS		2800,-W	Dr. Abdelhafid Neupouli, Dentiste, 3 Rue Addi El Kach, Quartier des Hôpitaux, Casablanca, Tél : 05 22 48 38 79

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ARMERIA DES MAUSOLEES Dr. SIJELMASSI Bouchra 30, Rue Mausolee O. Hôpitaux Casa - Tél : 05 22 86 28 99	04/04/24	964,40

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. A coordinate system is overlaid with 'H' at the top, '				

Dr. Abdellatif SEDDIKI

NEUROCHIRURGIEN

Maladies et Chirurgie du Cerveau Crâne,  
Colonne vertébrale (Enfant et Adulte)

Ex. Neurochirurgien Attaché  
à l'Hôpital des Spécialités de Rabat  
Ancien Interne des Hôpitaux de France  
Electro-encephalographie



الدكتور عبد الحفيظ الصديقي

أمراض وجراحة الدماغ، الجمجمة،  
ال العمود الفقري، (الطفل والبالغ)

طبيب ملحق سابق بمستشفى  
الاختصاصات بالرباط

طبيب داخلي سابق بمستشفيات فرنسا

التخطيط الكهربائي للدماغ

Casablanca, le: 04/04/24 الدار البيضاء، في:

Mr. Zouine Abdellatif

— 106,00 × 3 = 318,00

Medigafin 25



14/4

117,00 × 2 = 234,00

Modaf



11,30 × 2 = 14,60

66,70 × 4 = 266,80

3 Bâtiment  
68931  
PHARMACIE  
Dr. SIDI BERNOUSSI  
30, Rue Mausolee  
Casablanca - Tel: 05 22 48 38 79

3)

Dr. Abdellatif SEDDIKI  
Neurochirurgien  
3 Rue Abdellatif Hakkak, quartier des Hôpitaux  
Rés. Al Karam II, Casablanca



Maphar  
Bd Alkima N° 6, Ql.  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
TANAKAN 40MG  
CP PELL B30  
P.P.V : 66,70 DH  
6 118000 011545

05 22 48 38 79

39,496,00 = 3  
TEL : 05 22 48 38 79  
Rés. Al Karam II, Casablanca  
3 Rue Abdellatif Hakkak, quartier des Hôpitaux  
Neurochirurgien  
Dr. Abdellatif SEDDIKI  
PHARMACIE DES SANTÉS  
30, Rue Mausolee  
Casablanca - Tel: 05 22 48 38 79

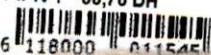
Maphar  
Bd Alkima N° 6, Ql.  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
TANAKAN 40MG  
CP PELL B30  
P.P.V : 66,70 DH  
6 118000 011545

ت اقامة الكرم II, 3 زنقة كالافون شقة 4, الطابق السفلي، الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 48 38 79

Quartier des hôpitaux, Rés. Al Karam II, 3 rue Calavon, Appt 4 (RDC), Casablanca - Tél.: 05 22 48 38 79

Maphar  
Bd Alkima N° 6, Ql.  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
TANAKAN 40MG  
CP PELL B30  
P.P.V : 66,70 DH  
6 118000 011545

Maphar  
Bd Alkimia N° 6, QI,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
TANAKAN 40MG  
CP PELL B30  
P.P.V : 66,70 DH



6 118000 011545

**tanakan 40 mg**

71,30

**tanakan 40 mg**

71,30

# NO-DEP® 50mg

Sertraline

30 Comprimés pelliculés  
sécables

LOT : 469

PER : NOV 2025

PPV: 118 DH 50

CiplaMaroc

# NO-DEP® 50mg

Sertraline

30 Comprimés pelliculés  
sécables

LOT : 469

PER : NOV 2025

PPV: 118 DH 50

CiplaMaroc

# ميديزابين® 2,5 مغ

أولانزابين

**MEDIZAPIN® 2,5 mg**

30 comprimés



30 قرصاً ملباً

**CiplaMaroc**

LOT : 071  
PER : JUN 2026  
PPV : 106 DH 00

# ميديزابين® 2,5 مغ

أولانزابين

**MEDIZAPIN® 2,5 mg**

30 comprimés



30 قرصاً ملباً

**CiplaMaroc**

LOT : 071  
PER : JUN 2026  
PPV : 106 DH 00

# ميديزابين® 2,5 مغ

أولانزابين

**MEDIZAPIN® 2,5 mg**

30 comprimés



30 قرصاً ملباً

**CiplaMaroc**

LOT : 071  
PER : JUN 2026  
PPV : 106 DH 00

Partie réservée à l'adhérent (e) ou ayant droit

Nom et prénom :

Zouine Abdellah

Matricule :

N° CIN :

Adresse :

Bénéficiaire de soins :  Adhérent  Conjoint  Enfant

Partie réservée au médecin traitant

Je soussigne : Dr Sessiki

Spécialité :

Neurologue

N° ICE :

N° INPE :

0911 26 417

Certifie que Mlle, Mme, M. : Zouine Abdellah

Nécessitant un traitement d'une durée :  < 3 mois  Entre 3 et 6 mois  A vie

Arguments cliniques et résultats des examens complémentaires récents justifiant le diagnostic et traitement :

INM crue

Dont ci-joint ordonnance :

Traitements prescrits :

of advance

Je déclare les informations ci-dessus sincères et véritables

Fait à : Dr Abdellah le 01/05/2023

Cachet et signature du médecin traitant :

Dr Abdellah Sessiki  
Neurochirurgien  
3 Rue Addi El Haraki, Quartier des Hopitaux  
Rue Al Karabi, RDC, Casablanca  
Tél. 0522 48 38 79

En application de la loi 08-09 relative à la protection des données à caractère personnel, MUPRAS garantie la confidentialité des informations communiquées